

# Un nouveau parc d'activités en projet à Camp de Sarlier

20 hectares pourraient être aménagés pour accueillir 45 000 m<sup>2</sup> de bureaux

L'un des objectifs de la Métropole est de dégager, d'ici 2030, 1 500 hectares de foncier à vocation économique. Et le secteur de Camp de Sarlier à Aubagne pourrait bien entrer dans cette perspective. Ce triangle de terrain d'une vingtaine d'hectares situé entre l'autoroute de La Ciotat, le chemin de ceinture (RD 43) et la route de Gémenos est en effet pointé, depuis 2000, dans les documents d'urbanisme de la commune, comme une zone à vocation économique.

Confirmée par le PLU de 2016, cette orientation a commencé par un premier projet, qui vient de sortir de terre, le centre d'affaires Alta Rocca. "Le programme s'achève, et



Alors que le projet Alta Rocca est en cours d'achèvement, un nouveau programme se dessine sur des terrains voisins, pour réaliser 45 000 m<sup>2</sup> de plancher dédiés à l'activité économique. /PHOTO DR

**"Le trait d'union entre le centre-ville d'Aubagne et la zone commerciale des Paluds."**

nous sommes presque à 100% de remplissage, souligne Pierre Meguetounif, le promoteur qui a conduit le programme. Et les objectifs, notamment qualitatifs, que nous nous étions fixés avec les différents partenaires que sont la Ville d'Aubagne et la Métropole sont remplis."

Pour la suite, une enquête publique est en cours\* pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'un nouveau parc d'activités économique sur les terrains voisins, et une réunion de présentation et d'échanges a eu lieu mardi dans une salle du nouvel hôtel Campanile implanté sur le site. "Cette extension serait un peu le trait d'union entre le centre-ville d'Aubagne et la zone commerciale des Paluds", expliquait Gérard Gazay en préambule, s'exprimant à la fois en tant que maire d'Aubagne et vice-président de la Métropole en charge des zones d'activité.

Ce sont quelque 45 000 m<sup>2</sup> de plancher qui pourraient ainsi sortir de terre dans ce secteur, avec près de 1 500 emplois à la clef, mais aussi et surtout "un véritable projet urbain qui inté-

grerait espaces publics de qualité, cheminements piétons et innovation environnementale", souligne Fabienne Maestruggi, chef de service aménagement durable à la Métropole, qui a présenté le projet au public.

La présence d'un cours d'eau sur le site, la Maire ou le Fauge selon les endroits, affluent de l'Huveaune, est en effet devenu au gré des réflexions le fil conducteur du projet, et une collaboration étroite avec le Syndicat métropolitain du bassin-versant de l'Huveaune (SMBVH) - en partenariat avec les services de l'État, DDTM, Dreal et Agence de l'eau - a permis de développer autour du projet un volet paysager et une dimension environnementale très innovante. "La démarche a d'ailleurs été couronnée par deux prix lors des Rencontres Novatech à Lyon, a précisé Sylvia Barthélémy, présidente du Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et présidente du SMBVH. Elle se distingue en effet par une gestion de l'eau pluviale par rétention sur les toitures et infiltration dans des espaces végétalisés, et

une gestion intégrée des épisodes pluviaux exceptionnels."

Revêtements perméables, noues - fossés destinés à recueillir provisoirement les eaux de ruissellement - végétalisées entre trottoirs et chaussées, conception de bâtiments prévoyant la rétention temporaire de l'eau de pluie en toiture, réaménagement des berges et valorisation du cours d'eau sont au programme. "Le Fauge - Maire sera l'identité principale de ce projet, commente Fabien Grosjean, directeur général adjoint Aménagement durable à la Métropole. C'est d'ailleurs la seule opération métropolitaine qui intègre aussi bien les problématiques environnementale et économique."

Lors des échanges avec le public qui ont suivi la présentation, la question de la circulation a été soulevée. Il a été précisé que des accès seraient créés côté chemin de ceinture, pour soulager le tronçon de la route de Gémenos, où sont prévus également des aménagements en vue du futur Chronobus. Une personne a souligné

que "le recalibrage du ruisseau est l'affaire des propriétaires de ces terrains", mais Jean-Marc Bonino, directeur de l'aménagement de la Ville d'Aubagne, a précisé qu'à terme, "le foncier des berges sera public", et que "c'est la collectivité qui aura en charge la gestion des cheminements".

Par ailleurs, un certain nombre de personnes présentes dans la salle sont restées silencieuses mais ont tenu, en marge de la réunion, à exprimer leurs inquiétudes. Il s'agit de la dizaine de propriétaires des habitations qui longent le chemin de Camp de Sarlier: "On sait qu'on ne fait pas le poids... Mais on a très peur que nos maisons soient complètement enclavées, et que tout ça entraîne beaucoup de nuisances pour nous..." Ils ont prévu de verser leurs observations à l'enquête publique.

**Frédérique GROS**

fgros@laprovence-presse.fr

\*La commissaire enquêtrice sera présente dans les locaux des services techniques de la Ville d'Aubagne le vendredi 19 juillet après-midi.